

N°101/77 : DISPOSITIF DE TAXATION AU CENTRAL TELEPHONIQUE
DU C.M.S.

Le Maire rappelle que dans sa séance du 30 septembre 1976, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un central téléphonique type "auto-commutation" au Centre Médico-Social, Chemin du Bon Curé.

La Société ERICSSON a procédé à l'installation du dit central sur lequel sont reliés 11 postes qui peuvent appeler directement l'extérieur.

Un appareil de taxation est nécessaire pour comptabiliser les communications et les facturer à chaque utilisateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide qu'un dispositif de comptage-taxation sera adjoint à l'auto-commutateur du Centre Médico-social pour une dépense de 7731 F 02 TTC suivant le devis présenté par la Société ERICSSON. Cette dépense sera répercutée dans les charges des utilisateurs.
- décide que les crédits afférant à cette dépense seront inscrits au budget supplémentaire 1977.